

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

du tournoi de blitz du 10^e Open des Lémovices

Article 1 : Organisation

Le LEC Echiquier Limousin organise le tournoi de blitz du 10^e Open des Lémovices le vendredi 15/05/2026 au Centre de loisirs d'Uzurat, 40 avenue d'Uzurat 87280 LIMOGES.

Ce tournoi est ouvert à tout licencié A ou B pour la saison en cours auprès de la FFE ou de toute autre fédération reconnue par la FIDE. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Homologation et appariements

Cet Open, homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), se joue en 7 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral (Règles C04). Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e congrès de la FIDE (Chennai – Inde), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de juin 2026. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au fur et à mesure des rondes. Une pause de 10 minutes au minimum sera effectuée entre deux rondes.

Le classement ELO Blitz utilisé est le dernier publié.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

Article 3 : Cadence et forfait

La cadence est de 3 minutes avec un incrément de 2 secondes/coup dès le premier coup.

Article 4 : Inscriptions

Les droits d'inscription s'élèvent à 5 € pour tous. La **limite des inscriptions est fixée au 15/05/2026 à 19 h 15.**

Gratuit pour les GMI, les MI, les GMF, les MIF et les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes.

Demi-tarif pour les Maître FIDE.

Article 5 : Horaires de jeu

Vendredi 15 mai 2026 : début à 20 h

Article 6 : Classement, trophées et prix

Le montant des prix et leur nombre seront fonction du nombre de participants. L'intégralité des inscriptions se reversée en prix.

Les prix attribués aux premiers du classement général seront partagés au système Hort. S'il y a lieu, tous les autres prix seront attribués "à la place". Les prix ne sont pas cumulables et sont répartis le cas échéant dans l'ordre suivant : Classement au général, tranches ELO, Féminin, et Vét, Sep, Jeunes, NC. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain : 1 point, nulle : ½ point, perte : 0 point. Les systèmes de départage des ex-æquo en nombre de points sont, dans l'ordre, le **Buchholz tronqué**, puis le **Buchholz intégral**, puis le **Cumulatif**.

Article 7 : Enregistrement des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Ils n'analysent pas sur place. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) inscrit le résultat sur la feuille prévue à cet effet

auprès de l'arbitre. Dans le cas où le résultat n'est pas communiqué d'une manière ou d'une autre à l'arbitre, le score de la partie pourra être 0-0.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 9 : Comportement des joueurs

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi et plus généralement dans l'enceinte du Centre de loisirs. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon sur une partie en cours. Les spectateurs veilleront à avoir leurs appareils électroniques et en particulier leur téléphone portable éteint (mode avion, ...).

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

L'arbitre peut demander à un joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4 des Règles du Jeu.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane TCHEFRANOFF (B06259).

Article 11 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Droit à l'image

Les participants et accompagnateurs, ainsi que leurs responsables légaux pour les mineurs, autorisent le LEC Echiquier Limousin à publier des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître, dans le cadre de son site web, de ses réseaux sociaux ou d'articles de journaux.

Article 14 : Acceptation de ce règlement

Tous les joueurs et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, ainsi que la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre en chef
Stéphane TCHEFRANOFF

L'organisateur
Alexis Delpech